

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Nouvelle-Écosse
 (en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Taille de la famille	Composition du ménage	Allocation pour les besoins essentiels	Allocation de logement	Allocation de communication (par dossier)
1	Adulte célibataire	432,18 \$	253,82 \$	78,41 \$
1	Aîné célibataire	598,50 \$	351,50 \$	78,41 \$
2	Couple	845,46 \$	496,54 \$	78,41 \$
	Adulte célibataire et un enfant	606,06 \$	355,94 \$	78,41 \$
3	Couple et un enfant ou plus	877,59 \$	515,41 \$	78,41 \$
	Adultes célibataires et deux enfants ou plus	638,19 \$	374,81 \$	78,41 \$

Supplément au logement : un maximum de 200 \$/mois peut être émis lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.

Allocation de transport	
Halifax	https://www.halifax.ca/fr/tarifs-billets-et-laissez-passer

L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 82,97 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants. Pour les tarifs, consultez les liens ci-dessus.

NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de **82,97 \$/mois** sera émise.

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)
Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :

- Allocation pour besoins essentiels
- Allocation de logement et supplément au logement
- Allocation de communication
- Allocation de transport
- Nourriture de maternité (le cas échéant)
- Régime alimentaire spécial (le cas échéant)

Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	81,67 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	202,76 \$
Nouveau-né	Ponctuel	784,13 \$
Régime alimentaire	Mensuel	81,67 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	